

# Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

## **HABITAT ET SOLIDARITE**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège associatif :

69 boulevard des Canuts

69004 Lyon

## **Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile France et membre

de la Compagnie régionale de Paris

RCS Paris B 632 013 843

42 avenue Georges Pompidou

69442 Lyon Cedex 03

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos**

**le 31 décembre 2012**

# Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

## HABITAT ET SOLIDARITE

### Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

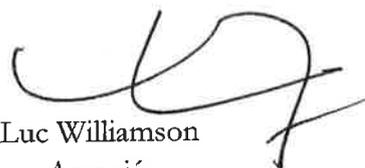
#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Lyon, le 31 mai 2013

Le Commissaire aux Comptes  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Luc Williamson  
Associé



# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## **HABITAT ET SOLIDARITE**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège associatif :

69 boulevard des Canuts

69004 Lyon

## **Grant Thornton**

SA d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Pairs – Ile de France et membre de la

Compagnie régionale de Paris

RCS Paris B 632 013 843

42 avenue Georges Pompidou

69442 Lyon cedex 03

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## HABITAT ET SOLIDARITE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **HABITAT ET SOLIDARITE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 31 mai 2013

Le Commissaire aux Comptes  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**



Luc Williamson  
Associé

**ASSOCIATION HABITAT ET SOLIDARITE**  
**BILAN AU 31/12/2012**

ACTIF	2012	2011
<b>Immobilisations</b>		
<i>Actif immobilisé</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Créances d'exploitation</b>		
Solde Subvention FSL	1 750	1 600
Subvention Solendi		
Subvention HMF	20 700	19 200
<b>Disponibilités</b>		
Placements	7 878	3 362
Disponibilités	3 311	7 185
<i>Actif circulant</i>	<i>33 639</i>	<i>31 347</i>
<b>Charges constatées d'avance</b>	44	43
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>33 683</b>	<b>31 390</b>

PASSIF	2012	2011
<b>Report à nouveau</b>	6 792	6 210
<b>Résultat de l'exercice</b>	374	581
<i>Fonds propres</i>	<i>7 166</i>	<i>6 792</i>
<b>Dettes financière</b>		
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Compte courant E-H	25 152	23 348
Dettes frs divers	1 365	1 250
<b>Dettes diverses</b>		
<i>Total des dettes</i>	<i>26 517</i>	<i>24 598</i>
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>33 683</b>	<b>31 390</b>

## HABITAT & SOLIDARITE

### Résultat 2012 (en Euro)

	Réalisé 2011	Réalisé 2012
<b>PRODUITS</b>		
Subvention F.S.L	8 600	7 000
Sub accompagnement social E-H	300 000	331 000
Sub accompagnement social HMF	9 700	20 700
Cotisations annuelles E-H	152	0
Intérêts Livret A	58	317
<b>Total produits</b>	<b>318 510</b>	<b>359 017</b>
<b>CHARGES</b>		
E-H - Suivis sociaux	315 471	355 699
Honoraires + Documentations+ Divers	2 437	2 893
Autres Impôts et Taxes	50	50
<b>Total charges</b>	<b>317 958</b>	<b>358 642</b>
<b>Résultat</b>	<b>553</b>	<b>374</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

## 1- APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES.

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés suivant les prescriptions du Plan Comptable Général réécrit (règlements 9903) et la nouvelle réglementation sur les passifs (19/01/01).

Ces prescriptions sont apparues suffisantes pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou du résultat d'Habitat et Solidarité.

Les comptes à partir desquels sont établis le bilan et le compte de résultat sont tenus selon les principes de continuité de l'exploitation, de séparation des exercices et de permanence des méthodes dans le respect du principe de prudence.

Les postes d'actif et de passif du bilan, les postes de charges et de produits du compte de résultat sont inscrits sans compensation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

## 2- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS.

Depuis mai 2004, H&S gère le traitement des dossiers Aide aux Salariés en Difficultés. Cette prestation est assurée par ENTREPRISES-HABITAT et elle est refacturée à H&S.

Dans le cadre des engagements pris envers l'UESL pour le « Financement d'organismes facilitant l'accès et le maintien dans le logement », H&S a perçu sur l'exercice une subvention de 331 000 € d'ENTREPRISES-HABITAT.

La convention signée en 2007 avec HMF s'est poursuivie sur 2012 avec 21 dossiers d'accompagnement et 18 dossiers de diagnostics traités générant 20 700€ de produits.

**ANNEXE 1 - TABLEAU DE L'ACTIF IMMOBILISE au 31/12/2012**

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	acquisitions, créations, apports et virements poste à poste	DIMINUTIONS		Valeur brute en fin d'exercice
			par virement poste à poste	par cessions à des tiers, mises hors service ou par rembourseme nts	
<b>INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL 1</b>					
<b>CORPORELLES</b>					
Terrains et aménagements de terrains					
Constructions					
Autres immobilisations corporelles					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL 2</b>					
<b>FINANCIERES</b>					
<b>TOTAL 3</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>					

**ANNEXE 2 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS au 31/12/2012**

IMMOBILISATIONS	Amortissements cumulés en début d'exercice	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés en fin d'exercice
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL 1</b>				
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains et aménagements de terrains Constructions Autres immobilisations corporelles				
<b>TOTAL 2</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**ANNEXE 3 - TABLEAU DES PROVISIONS au 31/12/2012**

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
<b>PROVISIONS POUR RISQUES :</b>				
- Pour litiges - Pour amendes et pénalités - Pour pertes de change - Pour risques liés à des participations - Autres provisions pour risques				
<b>TOTAL 1</b>				
<b>PROV; POUR CHARGES TOTAL 2</b>				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
- Sur immobilisations corporelles - Sur titres de participation - Sur créances sur participations - Sur titres immobilisés - Sur prêts aux personnes morales - Sur prêts aux personnes physiques - Sur autres immobilisations financières - Sur stocks et créances - Sur valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL 3</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

## ANNEXE 4 - ETAT DES CREANCES au 31/12/2012

POSTES	Montants bruts au bilan	Dont créances échues	Dont échéance		
			à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>					
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>					
Créances d'exploitation	22 450		22 450		
Créances diverses					
<b>COMPTES DE REGULARISATION :</b>					
Charges constatées d'avance	44		44		
<b>TOTAL</b>	<b>22 494</b>		<b>22 494</b>		

## ANNEXE 5 - ETAT DES DETTES au 31/12/2012

POSTES	Montants bruts au bilan	Dont échéance		
		à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + 5 ans
<b>DETTES :</b>				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	26 517	26 517		
Dettes d'exploitation				
Dettes diverses				
<b>Sous-total</b>	<b>26 517</b>	<b>26 517</b>		
<b>COMPTES DE REGULARISATION :</b>				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>26 517</b>	<b>26 517</b>		

**ANNEXE 6 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT 2011**

<b>POSTES DU PASSIF</b>	<b>Situation au bilan 31/12/11</b>	<b>Affectation du résultat 2011</b>	<b>Situation au bilan 31/12/12</b>
<b>RESERVES</b>			
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>6 210</b>	<b>-581</b>	<b>6 792</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>581</b>	<b>581</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 792</b>		<b>6 792</b>